

Questions orales

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LA NOMINATION SERA CONFIRMÉE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement, comme toujours, les déclarations du premier ministre. Comme je viens de vous le dire, la teneur de la lettre de cette personne est celle d'une scientifique canadienne responsable à laquelle on a annoncé sa nomination à un organisme et qui demande des précisions.

Comme le premier ministre vient de dire qu'il vérifierait, étant donné les très hautes compétences de l'intéressée, pourra-t-il faire plus encore et dire à la Chambre que, puisqu'on lui a déjà proposé le poste—et s'il vérifie dans ses notes ou auprès de la ministre de l'Énergie, il constatera que la raison qu'il a invoquée à la Chambre pour ne pas avoir donné suite à cette offre s'est révélée fausse—peut-il nous donner l'assurance que le poste va lui être offert, à elle, à nouveau?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je serai heureux d'en donner l'assurance à la Chambre. D'après mes renseignements, le professeur Franklin voulait essentiellement savoir à qui elle pourrait, ou ne pourrait pas, communiquer des renseignements confidentiels . . .

M. Deans: C'est tout à fait vrai.

M. Broadbent: Elle demandait des précisions.

M. Mulroney: . . . ce qui, je suppose, n'a pas manqué de préoccuper les personnes qui avaient proposé sa nomination. Je n'ai entendu que des commentaires élogieux à son égard. Dès que la ministre de l'Énergie sera de retour, je ne manquerai pas de la saisir à nouveau de cette affaire.

J'avais cru comprendre que le professeur Franklin avait adopté cette position qui est tout à fait contraire aux exigences de nos lois. Si ce n'est pas le cas, j'en discuterai volontiers avec la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui la tient également, sauf erreur, en haute estime.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LES POSTES D'ADMINISTRATEUR OCCUPÉS PAR LE PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin même, le premier ministre figurait à la direction des corporations du ministère de la Consommation et des Corporations comme administrateur des cinq sociétés suivantes qui ne figurent pas dans la déclaration de conflit d'intérêts qu'il a signée le 9 janvier 1985: Canadian Insurance and Investment, Common Cents Canada, Common Cents, Nommoc, et Showcraft Publications. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre et à tous les Canadiens pourquoi il n'a pas divulgué ces postes d'administrateur, comme l'exigeaient les directives en matière de conflit d'intérêts?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux répondre à cela. Je souhaiterais lire ma réponse pour qu'elle soit consignée et je dois la lire, monsieur le Président.

M. Chrétien: Déposez-la.

M. Mulroney: Non, ce n'est pas un document. C'est ma réponse à la question du député. Elle confirme que:

. . . les sociétés suivantes, Canadian Insurance and Investment Inc., Showcraft Publications Inc., Common Cents Inc., Common Cents Canada Inc., Nommoc Inc., sont toutes des entreprises privées dont les avoirs ne dépassent en aucun cas \$2,000. M. Mulroney est devenu administrateur de ces sociétés il y a plus de dix ans à ma demande et a abandonné ses fonctions d'administrateur lorsqu'il est devenu chef de l'opposition en juin 1983, et il n'a plus touché de rémunération ou d'honoraires depuis cette date. M. Mulroney n'a plus de rapports directs ou indirects avec ces cinq sociétés depuis juin 1983.

Si quelque déclaration que ce soit, où que ce soit, suggérait ou donnait à penser autre chose que ce qui figure ci-dessus, elle serait incorrecte et sera en conséquence remplacée par une déclaration corrigée. Showcraft Publication Inc. et Canadian Insurance and Investment Inc. sont en cours de liquidation.

Ce texte est signé, Frank B. Common, Jr., Q.C.

Il s'agissait de sociétés appartenant à M. Common et à sa famille. M. Common était l'un de mes associés dans la pratique du droit, et tout juriste à la Chambre, y compris mon honorable collègue de Saint-Henri-Westmount, sait que l'on a de temps à autre recours à ce genre d'arrangement. Je l'ai fait pour rendre service à un ami et à un associé, et je n'en ai tiré aucun avantage.

Des voix: Bravo!

LE DÉPÔT DES AVIS DE DÉMISSION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le premier ministre, voici ma question supplémentaire. C'est de l'incurie de la pire espèce.

Des voix: Asseyez-vous.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Le premier ministre a le devoir de s'assurer . . .

M. Andre: Excusez-vous.

M. Stevens: Excusez-vous.

Mme Copps: . . . que le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations ne le mentionne pas comme membre d'un conseil d'administration.

Je veux savoir quand il a présenté sa démission, s'il l'a fait avant de devenir premier ministre et, sinon, pourquoi pas, parce qu'il a clairement enfreint les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts . . .

Des voix: Plus fort.

Mme Copps: . . . selon lesquelles il doit déclarer tous les postes d'administrateur de société qu'il détenait deux ans avant de devenir premier ministre. Je pense que le premier ministre doit des explications aux Canadiens.

Une voix: Seule la meute est d'accord.